



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CD20230622\_22**  
**id. 1670**

*Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

#### **AVANCEMENT DU PROGRAMME DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU DÉPARTEMENT**

---

Le vote du budget supplémentaire est l'occasion de faire un point sur l'avancement des dépenses de fonctionnement menées dans tous les bâtiments départementaux.

Pour rappel, le montant prévu des dépenses de fonctionnement voté au budget primitif 2023 s'élève à 1 653 600 €.

Il s'agit de dépenses d'entretien, de maintenance, de frais divers et de frais de location pour l'ensemble des sites, y compris les collèges et les gymnases.

La majorité des contrats annuels d'entretien ont été commandés et des travaux d'urgence ont été réalisés, nécessitant des actualisations financières.

Il est proposé, lors de cette session, d'apporter les ajustements suivants sur le programme de fonctionnement :

## **I- DÉPENSES D'ENTRETIEN DANS LES BÂTIMENTS**

### **A- Fourniture de matériaux et de petits équipements**

*Opération P006O001 – Enveloppe E09*

*Natana 60628/0202/011 (autres fournitures non stockées).....+ 30 500 €*

Suite à une réorganisation interne, l'achat de matériaux divers (plomberie, électricité, peinture, maçonnerie,...) se fait désormais par la direction de l'immobilier pour toutes les directions ayant des agents techniques pour la réalisation de travaux en régie.

Une enveloppe estimative de 79 000 € avait été prévue pour prendre en charge la fourniture de petits équipements. Celle-ci ayant été quasiment toute consommée, il convient de l'augmenter de 30 500 €.

Il est proposé de ratifier sur 2023 un crédit de paiement de 30 500 €.

### **B- Entretien et petites réparations**

Les enveloppes budgétaires d'entretien et de petites réparations des bâtiments permettent de financer des travaux d'entretien annuels tels que le nettoyage de fosses de relevage, le nettoyages de chéneaux,..., certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers et mobiliers dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

Certaines enveloppes doivent être augmentées, notamment pour les sites suivants :

Opération P004O001 – Enveloppe E07

- Natana 615221/50/011 (entretien et réparation des bâtiments et biens mobiliers - pôle des solidarités humaines).....+ 2 000 €

Opération P005O001 – Enveloppe E06

- Natana 615221/312/011 (entretien et réparation des bâtiments et biens mobiliers - site de Belleperche, espace des Augustins).....+ 4 000 €

- Natana 615221/315/011 (entretien et réparation des bâtiments et biens mobiliers - archives départementales).....+ 3 000 €

Opération P006O001 – Enveloppe E09

- Natana 615221/0202/011 (entretien et réparation des bâtiments et biens mobiliers - autres bâtiments).....+ 15 000 €

- Natana 615228/91/011 (entretien et réparation des bâtiments et biens mobiliers - « Novalia »).....+ 500 €

Opération P006O006 – Enveloppe E09

- Natana 61521/0202/011 (entretien des terrains, parcs et jardins - autres bâtiments).....+ 15 000 €

Opération P007O001 – Enveloppe E06

- Natana 615228/11/011 (entretien et réparation des bâtiments et biens mobiliers – gendarmeries).....+ 20 000 €

Opération P010O007 – Enveloppe E04

- Natana 615221/23/011 (entretien et réparation des bâtiments et biens mobiliers – centre universitaire).....+ 2 000 €

Il est proposé de ratifier un crédit de paiement sur 2023 de 61 500 €.

**II- MAINTENANCE ET FRAIS DIVERS DANS LES BÂTIMENTS**

**A- Maintenance**

Ces crédits lignes budgétaires permettent de prendre en charge les différents contrats d'entretien et de maintenance des extincteurs, des éclairages de sécurité, des

portes et des portails, des alarmes incendies et désenfumage, des ascenseurs et du chauffage, climatisation ainsi que les prestations de contrôles et de vérifications périodiques, qui permettront de répondre aux obligations réglementaires du code du travail et des établissements recevant du public.

Certaines enveloppes doivent être augmentées, pour absorber les augmentations dues aux révisions de prix, et pour les collèges, les contrats complémentaires lorsque ceux-ci se rattachent à nos contrats. Les ajustements sont les suivants :

Opération P004O001 – Enveloppe E07

- Natana 6156/40/011 (contrats d'entretien et de maintenance - maisons des solidarités).....+ 10 000 €

- Natana 6156/50/011 (contrats d'entretien et de maintenance - pôle des solidarités humaines).....+ 6 000 €

Opération P005O001 – Enveloppe E06

- Natana 6156/315/011 (contrats d'entretien et de maintenance - archives départementales).....+ 3 000 €

Opération P006O001 – Enveloppe E09

- Natana 6156/621/011 (contrats d'entretien et de maintenance – Subdivisions/Antennes).....+ 1 000 €

- Natana 6188/0202/011 (contrats de vérification et de contrôles dans divers bâtiments).....+ 10 000 €

Opération P009O002 – Enveloppe E11

- Natana 6156/221/011 (contrats d'entretien et de maintenance – collèges et gymnases).....+ 13 000 €

- Natana 6188/221/011 (contrats de vérification et de contrôles dans les collèges et les gymnases) .....+ 7 000 €

Opération P010O007 – Enveloppe E04

- Natana 6156/23/011 (contrats d'entretien et de maintenance – centre universitaire).....+ 15 000 €

Il est proposé de ratifier sur 2023 les crédits de paiement correspondants.

## **B- Frais divers**

Ces crédits permettent de financer :

- les abonnements de télésurveillance et de levées de doutes des alarmes intrusions installées sur les différents sites départementaux,
- les prestations de surveillance lors des manifestations.

Certaines enveloppes doivent être augmentées, notamment pour les bâtiments :

### Opération P005O001 – Enveloppe E06

- Natana 6282/315/011 (archives départementales).....+ 500 €

Il est proposé de ratifier sur 2023 un crédit de paiement de 500 €.

## **III- FRAIS DE LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES**

### **A- Locations immobilières**

#### Opération P006O003 – Enveloppe E09

- Natana 6132/621/011 (Subdivisions / Antennes).....+ 30 000 €

Ces lignes budgétaires permettent de prendre en charge les locations immobilières liées aux compétences obligatoires du Département. Il convient de prévoir la location pour la direction de l'aménagement et de la voirie d'un nouveau site pour l'antenne de Montauban. Actuellement situé rue des arts, l'accès devient de plus en plus difficile, notamment pour les gros engins (semi-remorques, saleuses...) lié au nouveau sens de circulation.

Il est nécessaire d'abonder cette ligne d'un montant de 30 000 € correspondants à cette nouvelle location.

Il est proposé de ratifier sur 2023 un crédit de paiement de 30 000 €.

### **B- Locations mobilières**

#### Opération P006O001 – Enveloppe E09

- Natana 6135/0202/011 (divers bâtiments).....+ 2 000 €

La collectivité a recours à un marché de location de bâtiments modulaires pour les collèges et pour répondre à des problèmes de stockage ou de locations diverses pour les autres bâtiments départementaux.

Il est à noter que la commande pour l'installation et la location d'un nouveau bâtiment modulaire pour le collège Manuel Azaña (Montauban) a été faite. Son installation sera réalisée pendant les prochaines vacances d'été.

Afin de prendre en compte les augmentations de prix des locations, il convient d'augmenter l'enveloppe 2023 de 2 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des programmes de fonctionnement 2023 pour les bâtiments départementaux ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023 Reçu en préfecture le 17/07/2023 Publié le 17/07/23 ID : 082-228200010-20230622-1961-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL